LAVALETTE *infos*

Juin 2022

SOMMAIRE

3	Le mot du Maire
4 & 5	Les travaux au village
6	Les acquisitions
7	À l'école
8	La fête de l'enfance
9	Le mot des associations
10	Le point sur les finances
11	Le Plan local d'urbanisme
12	Les informations pratiques
13	Le transport à la demande (TAD)
14	L'inter-communalité - L'État civil

LE MOT DU MAIRE

J'ai le plaisir de vous inviter à découvrir le nouveau numéro du bulletin d'information de notre commune. Il est un lien fort qui nous permet de vous faire partager une activité toujours aussi dynamique de l'équipe municipale.

Dans un contexte économique et social difficile pour tous, l'heure est plus que jamais à la mobilisation générale. Quoi qu'on puisse en dire parfois, nous pouvons constater qu'il fait toujours bon vivre à Lavalette.

Nous tenons à remercier tous les acteurs engagés qui contribuent à ce résultat qui valorise notre territoire.

Gageons que l'avenir nous préserve de cruauté, d'indifférence et d'ignorance de l'autre.

Bien à vous,

André Fontes, Maire de Lavalette

LES TRAVAUX AU VILLAGE

>Le lavoir

Sur le haut de la route de la Fontaine, le vieux lavoir communal connaît une nouvelle jeunesse. Ce lieu, où les lavandières rinçaient le linge bien avant l'arrivée de l'eau courante, a été reconstruit selon son aspect d'origine. Le coût de ces travaux, confiés à l'entreprise Bersia et validés par le conseil municipal, s'est élevé à 35 000 € TTC. Le chantier a bénéficié de subventions de l'État (8 859€), du département (5 905€) et de la région (5 786€).

>La toiture de l'église

La toiture de l'église du village a été nettoyée et démoussée pour un montant de 5 000 € TTC.

>Nouvel encadrement du terrain de pétanque

Le terrain de pétanque municipal jouit dorénavant d'un encadrement flambant neuf. Les grosses poutres en bois délimitent maintenant l'aire de jeu. Le coût de ce chantier s'est élevé à 5 000 € TTC.

LES TRAVAUX AU VILLAGE

>L'horloge de l'église

L''horloge de l'église de LAVALETTE dysfonctionne. Et ce n'est pas qu'un problème de changement d'heure. Voilà plusieurs semaines que les aiguilles ne bougent plus alors que les cloches continuent de rythmer la vie du village. De quoi s'y perdre entre l'heure indiquée et la sonnerie. Son remplacement était devenu inéluctable. Le cadran de l'horloge de l'église est en mauvais état du fait de sa vétusté. L'entreprise LAUMALLIE a été sélectionnée pour la remplacer (changement du cadran, du mécanisme de l'horloge, des aiguilles) pour un montant de 6 417,60 €.

>Un nouveau plafond sous le préau

Le conseil municipal à voté la fermeture de la toiture avec des voliges sous le préau de l'école. En effet, les pigeons avaient pris l'habitude de nicher sur les poutres en bois du préau de l'école et empêchaient les enfants de jouer paisiblement sous l'abri à cause des problèmes de fientes. Coût du chantier : 5 430 € (subvention départementale : 1 357 €).

>Le GR46 passera par Lavalette

La modification de l'itinéraire de randonnée pédestre entre Conques et Toulouse (homologué GR46) passera par notre village dès le mois de juillet. Les services départementaux ont achevé les aménagements nécessaires à la traversée de Lavalette en toute sécurité (sentiers, haies, passerelles…). L'ensemble de ces travaux a été financé par le département. L'inauguration aura lieu les vendredi 1er, samedi 2 et dimanche 3 juillet.

LES ACQUISITIONS

>Un nouveau tracteur

L'emprise de la commune est vaste et nécessite d'avoir un matériel plus performant. La municipalité, soucieuse d'améliorer la qualité du service à rendre, a décidé l'acquisition d'un tracteur tondeuse et d'une épareuse pour un montant total de 55 610,41 € (reprise de l'ancien tracteur : 8 040 €). Ce tracteur a été acheté auprès des Établissements " ARDIGREEN", qui ont su nous conseiller sur le choix de l'équipement.

>Bâtisse adjacente à la mairie

Compte tenu de son état et du risque qu'elle faisait peser sur les maisons mitoyennes et la population, la bâtisse adjacente à la mairie a fait l'objet d'une saisine du tribunal administratif. La mairie a obtenu gain de cause et pris un arrêté municipal de mise en péril. Suite à de nombreux échanges avec les propriétaires, la commune a finalement pu se porter acquéresse de ce bien le 16 décembre 2021 et a rapidement organisé sa mise en sécurité. L'acquisition de ce nouvel espace par la commune offre l'opportunité d'agrandir la mairie et de créer une nouvelle bibliothèque mieux adaptée à l'accueil des lecteurs, avec un accès sur le jardin. Dans les prochaines semaines, un appel d'offres sera lancé pour recueillir les projets d'architectes et chiffrer la rénovation. Une demande de subventions (Europe, État, Région, Département) sera également adressée à ces instances afin de financer une partie des travaux. La réalisation de ce nouvel aménagement est prévue pour 2023. Acquisition : 48 740 €. Mise en sécurité du bâtiment: 6 516 €.

À L'ÉCOLE

À l'école, on se régale. Nos élèves sont formidables.
On a des petits curieux à intéresser, des apprentissages à mener, des enfants à émerveiller.
Comme d'habitude ils vont apprendre à lire, écrire compter, réfléchir, penser, essayer, se tromper, grandir.
Comme d'habitude ils vont courir, sauter, bouger, patouiller, créer, imaginer, se débrouiller ou se faire aider.
Comme d'habitude ils vont s'amuser, se faire des copains, se disputer.
Alors non ! Pas de lassitude.
A l'école, la vie tourbillonne et nous, on adore cela !

Aimer les livres

Quelle est encore la place du livre à l'école ? Les enfants apprennent-ils toujours à lire ? Les livres et les écrans peuvent-ils cohabiter ?
A l'école de Lavalette le numérique, nous l'utilisons tous les jours. Un cahier de liaison virtuel pour la communication avec les parents, une application sur smartphone pour transmettre les photos des souvenirs de classe, ou témoigner des centres d'intérêts de nos élèves et de l'avancée de leurs apprentissages.
Nous les filmons avec une tablette pour réaliser de mini reportages avec nos élèves éco-délégués. Nous créons des playlists sur nos smartphones pour faire danser nos élèves ou les faire chanter et amplifions le son avec une enceinte bluetooth.
Le numérique est un outil efficace, fonctionnel, rapide et actuel. Nos élèves nous voient le manipuler quotidiennement. Nous vivons tous dans ce monde-là, et quelle chance ! Les enfants sont très à l'aise avec tout cela, et de plus en plus jeunes. L'écran séduit et ne demande aucun effort. Son accès est plutôt intuitif.
Le livre, a priori paraît plus inaccessible. Il faut longtemps et beaucoup d'efforts pour apprendre à s'en servir. Et pourtant, nos élèves aiment les livres. Ils aiment qu'on leur lise des histoires. Ils en entendent deux par jour à l'école et sûrement beaucoup d'autres à la maison. Ils apprennent à en raconter eux-mêmes aux autres. Ils aiment se retrouver sur le petit canapé de la bibliothèque de classe où nous les surprenons en train de nous imiter et faire comme nous la grosse voix de l'ogre ou la voix fluette du petit chaperon rouge.
Dès le plus jeune âge, ils sont capables d'exprimer leurs émotions et de faire des choix. Alors deux fois par an, l'école organise un Salon du livre. Nos élèves de trois à sept ans exposent et présentent leur livre préféré. Chacun peut feuilleter les livres des copains. Une occasion supplémentaire de partager autour du livre. Chaque jour nous constatons les efforts que les élèves sont prêts à fournir et la patience dont ils font preuve pour parvenir à lire… enfin seuls ! Malgré l'invasion du numérique, il est évident que le livre n'a rien perdu de sa magie.

À l'école, l'éducation à l'environnement se vit au jour le jour

Forte de cette conviction, l'équipe pédagogique du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Gauré-Lavalette a placé le projet éco-école au cœur des apprentissages. Depuis 2018, nous avons creusé ce sillon avec successivement : l'Ecole Zéro Déchet en 2018-2019, l'Ecole de la Biodiversité en 2019-2020 et le projet Aliment-Terre en 2020-2021. Cette année nous développons le projet "L'Eau c'est la Vie". Les élèves sont au centre de ce projet transversal. Ils sont sollicités à la fois pour réfléchir aux actions lors des réunions des éco délégués, pour communiquer avec leurs camarades, pour mettre en œuvre les actions au sein de la classe.
Des actions menées par les élèves de grande section et de CP
À Lavalette, les enfants ont mesuré l'eau gaspillée si on laisse couler l'eau pendant que l'on se savonne les mains : 250 litres d'eau par jour sur toute l'école. Des gardiens de l'eau sont désormais chargés de limiter ce gaspillage.
D'autres éco délégués ont organisé la semaine du "défi zéro gaspi" au restaurant scolaire. Les restes d'assiettes ont été divisés par quatre. Le pain non consommé est transformé en gâteau " zéro déchet ".
Avec l'hiver, les mangeoires ont été nettoyées et réinstallées devant la porte de l'école. Ainsi nous pouvons observer les oiseaux les moins farouches. Le potager a été nettoyé, la terre enrichie de paillis attend les légumes qui seront plantés au printemps.
Enfin, la mini-mare de notre potager vient d'être nettoyée et remplie. Nous observerons la vie de cette mini-mare au printemps, et la comparerons avec la vie de la fontaine. Nous présenterons le résultat de cette recherche au mois de juin lors d'un colloque au Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse.

LA FÊTE DE L'ENFANCE

CETTE ANNÉE, LA FÊTE DE L'ENFANCE AURA LIEU À LAVALETTE, SAMEDI 25 JUIN ENTRE 14 ET 18 HEURES SUR LA THÉMATIQUE DE L'EAU

- ENTRÉE LIBRE ET OUVERTE À TOUS -

Animée par les équipes LEC Grand Sud des accueils de loisirs en partenariat avec la mairie et l'école de Lavalette, l'association des représentants de parents d'élèves, les services de la communauté de communes des coteaux du Girou (tourisme, techniques, Relai Petite Enfance), le LEP l'Oustal, cette journée pour petits et grands sera placée sous la thématique du cycle de l'eau. De nombreux ateliers seront proposés : jeux sportifs et coopératifs, activités scientifiques, jeux de société, arts plastiques, etc…

L'ensemble des équipes qui interviennent au quotidien dans les accueils de loisirs (ALAE et ALSH) de la CC du Girou se mobilise. L'aventure a commencé dès le mois de septembre. Les responsables des structures, sous l'impulsion du coordinateur du PEDT, se sont réunis à Lavalette en présence du Maire de la commune, pour définir les espaces du territoire communal qui pourraient être utilisés. Des plans ont été établis en tenant compte des impératifs techniques tels que les parkings, les points d'eau, l'électricité, les accès toilettes, les sécurisations nécessaires, etc.

En mars et en mai, une centaine d'animateurs se réunissent pour préparer les différents pôles d'animation : sport, arts plastiques, petite enfance, accueil des émotions, nouvelles technologies, spectacles, expositions, ludothèque… l'idée étant de créer un accueil de loisirs géant à ciel ouvert.

Ce rendez- vous désormais devenu incontournable pour les familles du territoire, est un temps convivial et festif aussi bien pour les parents que pour les enfants. La fête se déroulant chaque année sur une commune différente de la CC du Girou, cela permet aussi aux habitants de découvrir les richesses de leur territoire.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

FLEURISSEMENT DU VILLAGE

Le fleurissement du village et sa qualité de vie ont abouti à l'obtention du 1er prix des « Villes et villages fleuris de la Haute-Garonne ».

Un cadre de vie qui doit beaucoup à Marcelle et Claude Fiore, deux Lavalettois qui ont su s'entourer de nombreux bénévoles pour entretenir le fleurissement local.
Marcelle et Claude ont aujourd'hui quitté notre village pour se rapprocher de leurs enfants. Pendant plus de dix ans, ils ont planté, arrosé, taillé, surveillé et cajolé les centaines de fleurs et plantes du village. Certes, nous les avons remerciés mille fois au fil des ans, mais reconnaissons que « merci » reste un mot faible et banal face à une œuvre accomplie avec tant de constance et tant d'amour. Gageons qu'ils embelliront encore de fleurs et de bienveillance le lieu qui maintenant les accueille. Nous souhaitons qu'ils n'oublient jamais l'infinie gratitude à leur égard des Lavalettoises et des Lavalettois: elle les accompagnera toujours là où ils sont !

RANDO-LAVALETTE

La saison 2020 2021 s'est achevée, nous avons accueilli une nouvelle adhérente (Cathy) et nous en sommes forts heureux. Il y a donc parmi nous trois salariés.
Malgré ce petit groupe de débroussailleurs, il est encore possible de maintenir le sentier de randonnée pédestre praticable, et ce aussi grâce à l'aide de la mairie. Il serait plaisant et nécessaire aussi que d'autres personnes rejoignent cette équipe dynamique, joyeuse et efficace. Pour cela, il suffit de contacter Philippe PERIDON, qui assume la fonction de président de l'association.

LES ASSOCIATIONS LAVALETTOISES

ACCA (chasse)
> président : Yvan Perlin. Tél : 05 61 84 61 43
> Vice-président : Serge Galop. Tél : 06 14 46 43 21

ALL (Association Lavalettoise des Loisirs / comité des fêtes)
> présidents : Marie-Laure Douat. Tél : 07 87 24 11 89
Daniel François. Tél : 06 20 68 38 64

ASL (Association Sportive de Lavalette, tennis)
> président : Serge Rimassa. Tél : 06 72 63 90 40

Amicale des boulistes (bar de Lavalette)
> Michel Durand. Tél : 05 61 84 46 47

Les Jardins de Baougnac ("La Ruche qui dit oui")
> Franck Terras. Tél : 06 08 07 65 70

Rando Lavalette (randonnées et chemins)
> président : Philippe Peridon. Tél : 06 77 51 05 18

LE POINT SUR LES FINANCES

La commission Finances du conseil municipal de Lavalette a présenté le détail des comptes du village pour 2021, et notamment les budgets d'investissement et de fonctionnement.

Compte administratif 2021

Résultat définitif de l'exercice

Budget de fonctionnement	**962 805,95 €**
Dépenses de fonctionnement	505 176,26 €
Recettes de fonctionnement	551 165,91 €
Reports antérieurs	449 304,95 €
Excédent de fonctionnement	495 294,60 €
Budget d'investissement	**281 151,39 €**
Dépenses d'Investissement	109 773,76 €
Recettes d'investissement	236 994,79 €
Résultat de l'exercice d'investissement	127 221,03 €
Reports antérieurs	- 8 201,39 €
Excédent d'investissement	119 019,64 €

Très bons résultats en 2021 avec un excédent de 614 314,24 €

Budget primitif (prévisionnel) 2022

Budget de fonctionnement : 1 021 294,60 €

- Charges à caractère général
- Charges de personnel, frais assimilés
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Virement à la section d'investissement

Budget d'investissement : 540 933,29 €

- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Total des opérations d'équipement
- Emprunts et dettes assimilées
- Opérations patrimoniales

Augmentation du poste "charges à caractère général" : prise en compte des augmentations sur les carburants et des coûts d'électricité / budget des fêtes et cérémonies (frais non dépensés en 2021 à cause du COVID).
Augmentation du poste "Charges de personnel" : prise en compte d'une augmentation du point d'indice sur les salaires. Passage à temps plein d'un agent technique polyvalent.

Augmentation du poste "opérations patrimoniales" qui prend en compte l'achat, la restauration et l'agrandissement du bâtiment adjacent à la mairie.

LE PLU

Un document qui vous concerne

Qu'est-ce que le PLU ?
Le Plan Local d'Urbanisme est un document de planification stratégique ayant pour finalité d'élaborer un projet de territoire qui fixe les règles d'occupation des sols.
Par délibération en date du 28/10/2020, le conseil municipal de LAVALETTE a prescrit la révision de son PLU. Cette évolution est rendue nécessaire afin de mettre en adéquation le PLU avec le cadre législatif et les documents supracommunaux.

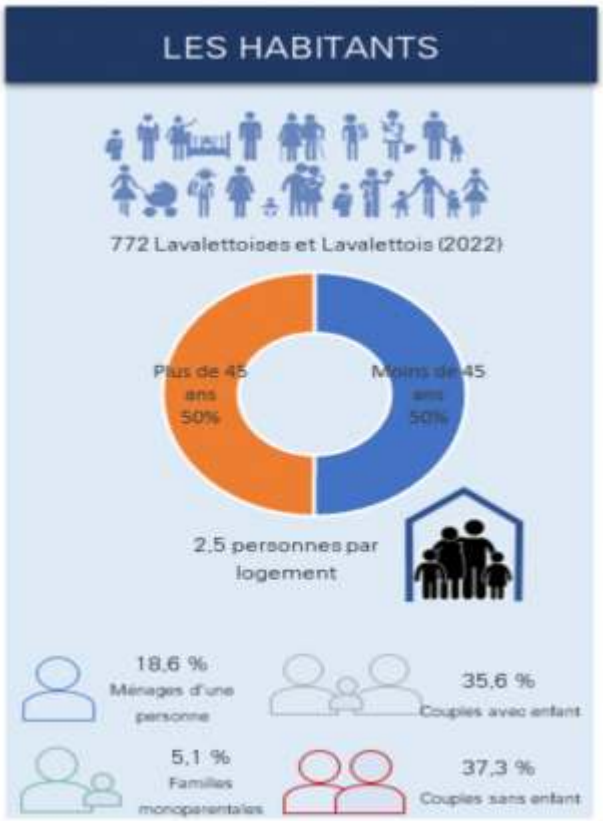

À quel moment de la procédure somme-nous ?
La révision du PLU sur le territoire communal est en cours. Les deux premières étapes de la révision du PLU sont aujourd'hui achevées, il s'agit de la rédaction du diagnostic et de l'état initial de l'environnement ainsi que du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Le premier est un état des lieux du territoire, une photographie de la commune qui a permis d'apporter les connaissances nécessaires à la définition du second, c'est-à-dire aux grandes orientations que le PLU se donne pour les années à venir.

A quel moment la population est associée ?

La concertation est menée en parallèle de l'élaboration de l'étude, jusqu'à l'arrêt du PLU par le conseil municipal.

Les moyens mis en place par la commune :

- Un registre mis à disposition à la mairie pour recueillir vos observations sur le dossier,
- Il est possible d'écrire directement au Maire afin de lui faire part de vos observations sur le dossier,
- Des articles seront publiés sur le bulletin municipal et sur le site de la mairie pour informer de l'avancement de l'étude,
- Une réunion publique sera organisée afin de présenter le projet du territoire,
- Une enquête publique sera organisée, probablement sur le second semestre 2022.

Et après ?
Le PLU deviendra le document opposable à toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager et déclaration préalable). Il s'agit d'un document vivant que la commune pourra faire évoluer au regard de ses besoins. En effet, différentes procédures sont prévues et ne nécessitent pas obligatoirement une révision générale (révision allégée, modification, modification simplifiée et mise en compatibilité). Jusqu'à l'approbation du PLU, le PLU de 2008 reste le document applicable sur le territoire.

RÉUNION PUBLIQUE de présentation du PADD
(Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
lundi 12 septembre 2022 à 20 heures à la salle polyvalente
(24 rue Jean Parisot)

LES INFORMATIONS PRATIQUES

ATTENTION AU FEU

Il est strictement interdit de faire du feu.
Les déchets dont vous souhaitez vous débarrasser, en dehors des ordures ménagères et du tri sélectif, doivent être portés à la déchetterie de Verfeil : les mardis, mercredis, vendredis, samedis et dimanches de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h, avenue Gaston Averseng – 31590 VERFEIL. Accès gratuit et réservé exclusivement aux particuliers (se munir d'un justificatif de domicile).
Le seul feu autorisé est celui du barbecue pour les grillades.
Quelques recommandations s'imposent : avant d'allumer un feu dans votre barbecue, chercher le sens du vent afin de ne pas enfumer votre voisin et son linge ! Lorsque le barbecue est terminé, ARROSEZ le foyer afin d'éviter toutes projections de cendres encore incandescentes pouvant provoquer un incendie.
Pensez surtout à ne jamais laisser un feu sans surveillance.

ANIMAUX ERRANTS

Trop de chiens en liberté mettent en danger les personnes habitant ou circulant sur la commune. Code rural et arrêté préfectoral réglementent la divagation des animaux. Le Maire invite les propriétaires de chiens, petits ou grands, à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour empêcher leur divagation. Dans le cas contraire, il sera fait application des mesures appropriées et notamment conduite en fourrière avec acquittement des frais (garde, vaccination, nourriture, tatouage…) à la récupération. Il rappelle également que passé un délai assez bref, tout chien non identifié et non réclamé est considéré comme abandonné et devient propriétaire du gestionnaire de la fourrière.
En tout temps, un animal doit être surveillé ou attaché ou placé dans un endroit bien clos.

QUELQUES RÈGLES DE SAVOIR VIVRE

La municipalité rappelle que, par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques… ne peuvent être effectués en dehors des créneaux suivants : **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.**

TAD : LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Le service de TAD est un service de transport collectif :

- au départ de toutes les communes de la communauté de communes des coteaux du Girou,
- depuis des points d'arrêts définis,
- à destination des lieux prédéfinis
- accessibles selon les jours et horaires définis.

Qui peut utiliser le service de TAD ?

Le service de TAD est accessible à tous les habitants des coteaux du Girou, y compris aux personnes à mobilité réduite. Les usagers en fauteuil roulant devront le signaler lors de l'adhésion ou de la réservation.
Le service exclut le transport sanitaire.
Les enfants non accompagnés de moins de 10 ans ne sont pas autorisés à bord des véhicules.

Arrêt du TAD à Lavalette (zone 3) :
- rue Jean-Parisot (devant l'école),
- Bordeblanche (abribus Beaulieu),
- 8 route de Laoureaux (La Sausse).

Utilisation du service

La réservation de votre trajet s'effectue auprès de la centrale de réservation liO au **0 805 60 81 00 (n° vert).**
Pour les personnes âgées de plus de 75 ans et pour les personnes à mobilité réduite, le service est disponible en porte à porte.

Tarifs
Le prix du trajet est de 2€ par personne (soit 4€ l'aller-retour).
Trajet gratuit pour les moins de 4 ans.
Paiement auprès du conducteur à la montée dans le véhicule.

Tarif réduit fixé à 1€ le trajet, selon revenu fiscal et pour les bénéficiaires de l'AAH (sur adhésion auprès de la communauté de communes.

Réservation obligatoire : **0 805 60 81 00 (n° vert)**
du lundi au vendredi de 8h30 à 16 heures

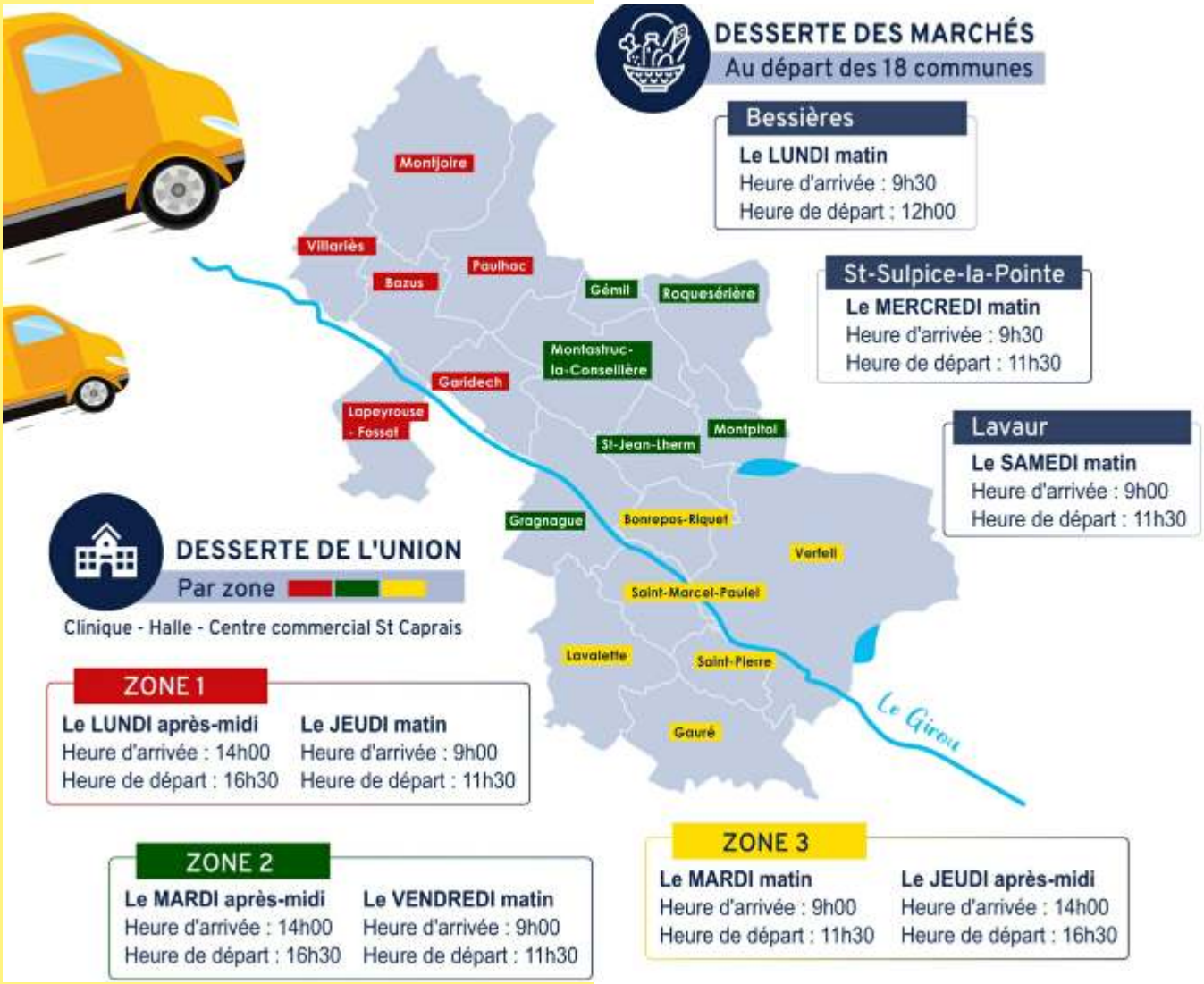

L'INTER-COMMUNALITÉ

La communauté de communes des coteaux du Girou, dite C3G, est un "Etablissement public de coopération intercommunale" (EPCI) qui regroupe 18 communes :

Bazus, Bonrepos-Riquet, Garidech, Gauré, Gémil, Gragnague, Lapeyrousse-Fossat, Lavalette, Montrastruc La Conseillère, Montjoire, Montpitol, Paulhac, Roquesérière, Saint-Jean Lherm, Saint-Marcel Paulel, Saint-Pierre, Verfeil et Villaries.

L'objectif est d'établir un espace de solidarité en vue de réaliser un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Il ne peut donc intervenir que dans le champ des compétences qui lui ont été transférées ou déléguées et à l'intérieur de son périmètre, développées dans le dernier bulletin de la C3G.

Les élus qui représentent Lavalette au sein de la C3G selon leurs compétences sont :

FINANCES : André FONTES, Thierry PORTES - **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE** : Thierry PORTES - **CLECT** : André FONTES, Thierry PORTES, Alexandre LAISNÉ (pour la pondération) - **SCOT** : André FONTES, Isabelle ROUSTIT, COLZANI Matthieu - **URBANISME** : Dominique POZZO, COLZANI Matthieu - **ASSAINISSEMENT AUTONOME** : Thierry PORTES - **VOIRIE/EQUIPEMENTS/TRAVAUX** : André FONTES - **ENVIRONNEMENT** : Thierry PORTES, Alexandre LAISNÉ, COLZANI Matthieu - **ORDURES MENAGERES** : Daniel LOPEZ - **PERSONNES ÂGÉES** : Isabelle ROUSTIT - **PETITE ENFANCE/RAM** : André FONTES, Isabelle ROUSTIT - **JEUNESSE/ALAE/ALSH** : André FONTES, Isabelle ROUSTIT, Elisabeth LAURENT - **TOURISME** : Roger PAYOUX - **CULTURE** : Thierry PORTES - **COMMUNICATION** : Thierry PORTES

L'ÉTAT CIVIL 2021

Naissances

Adel PAUL	né le 06/02/2021
Jade MAZAUD	née le 12/02/2021
Auguste FERNANDEZ	né le 05/04/2021
Enzo BOISROBERT	né le 20/04/2021
Lou CHARLES VINSON	née le 04/07/2021
Alice VIRETTO	née le 13/07/2021
Héloïse MICHAUD	née le 20/07/2021

Mariages

Brune BEHAGHEL et Mathieu GOURBAL	mariés le 01/07/2021
Alexane CAUT et Alexandre MIGUEL	mariés le 24/07/2021

Pacs

Elodie GOREAU et Hugo BREIL	pacsés le 26/04/2021
Sylvie LACOURT et Arnaud VABRE	pacsés le 04/11/2021

Décès

Monique GUÉRIN veuve CRÉTÉ	décédée le 01/02/2021
Anna GIANOGLIO veuve ARIBAUT	décédée le 08/08/2021
Odette AGUT veuve BONHOMME	décédée le 14/12/2021

AUX MORTS
DE LA GRANDE GUERRE
R.I.P

Accordiola

D 57
LAVALETTE

Mairie de Lavalette
1, rue Jean-Parisot
31590 Lavalette
www.lavalette-31.com
tél: 05 61 11 51 85
courriel: mairie@lavalette31.fr
En cas d'urgence: 06 35 57 68 02

Horaires d'ouverture
lundi : fermé
mardi : de 9h à 12h
mercredi : de 9h à 12h
jeudi : de 9h à 12h
vendredi : de 9h à 12h et 14h30 à 18h30
samedi : de 9h à 12h

Le bulletin municipal Lavalette infos est édité par la Mairie de Lavalette, 1 rue Jean-Parisot, 31590 Lavalette
Directeur de publication : André Fontes - Conception : Thierry Portes - Crédit photos : Emmanuel Vaksmann
Imprimé par la Mairie de Lavalette